

**COMMUNE DE BOCOGNANO**

**CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**

**Henri PINNA – Joseph MELGRANI –  
Paul CUTTOLI - Louis-Valery VERGEOT  
- Notaires associés –  
Pôle d'activités de Porticcio  
Local n°12  
20166 GROSSETO-PRUGNA**

Suivant acte reçu par Maître Joseph MELGRANI, Notaire à GROSSETO-PRUGNA, le 27 mai 2021, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

Madame Jeanne Alphonsine STOFATI veuve SILVANI demeurant à BOCOGNANO, née à BOCOGNANO le 23 mars 1903, décédée à AJACCIO le 26 décembre 1987 et depuis son décès ses ayants droit,

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), a possédé conformément aux articles 2261 et 2272 du Code Civil, les biens ci-après désignés :

A BOCOGNANO (Corse-du-Sud) :

I) Dans un immeuble à usage d'habitation, cadastré section H lieudit CORSACCI numéros 901 pour 02 a 68 ca, 902 pour 40 ca. Les lots n°1 soit en rez-de-jardin, une cave Ouest, n°2 soit en rez-de-jardin, un sous-sol aménagé avec salle de bain, n°3 soit en rez-de-jardin, une remise, n°4 soit en rez-de-jardin, une cave centrale droite, n° 9 soit au rez-de-chaussée, un appartement T3, comprenant une cuisine, un salon-séjour et deux chambres, n°11 soit à l'étage, un appartement T5, comprenant une cuisine, un séjour et quatre chambres, avec salle d'eau et water-closet extérieurs, et n°13 soit au dernier niveau de l'immeuble, combles non aménagés ;

II) Un bâtiment cadastré section H lieudit CORSACCI n°61 pour 40 ca ;

III) Diverses parcelles, cadastrées section H lieudit ASFIDACCIA numéros 910 pour 15 ca, 909 pour 02 a 45 ca, section G lieudit PIANA numéros 238 pour 81 a 95 ca, 239 pour 11 a 04 ca, lieudit VITULICCIA numéros 253 pour 15 a 40 ca, 254 pour 61 a 29 ca, 843 pour 03 a 13 ca, 845 pour 30 a 70 ca, 662 pour 06 a 20 ca, 663 pour 30 ca, lieudit SANTA MARIA n°156 pour 30 a 60 ca, 1069 pour 02 ha 69 a 06 ca, lieudit TAVERA VECCHIA numéros 168 pour 36 a 70 ca, 171 pour 68 a 80 ca, lieudit ALZELLI n°439 pour 01 ha 27 a 82 ca, 440 pour 42 a 20 ca, 728 pour 82 a 00 ca, lieudit VIGNALACCIU numéros 552 pour 04 a 90 ca, 553 pour 25 ca, 554 pour 12 a 10 ca, 1137 pour 04 a 32 ca, 1138 pour 02 a 38 ca, 1264 pour 05 a 08 ca, 1267 pour 08 a 33 ca et section D lieudit ALZETI O FAO n°12 pour 15 a 77 ca;

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : [pmcv.porticcio@notaires.fr](mailto:pmcv.porticcio@notaires.fr)

Pour avis Maître Joseph MELGRANI